

Photo

ecole.00615635@ac-nice.fr

Tourrette-Levens

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : Niveau : Classe :
 Élève :
 Sexe : F L M

Nom de famille :
 Nom d'usage :
 Prénom(s) :
 Né(e) le : / / Lieu de naissance (commune et département)

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Mère Père Tuteur
 Nom de famille : Prénom :
 Nom d'usage :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation voir la liste page 2)
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 L'élève habite à cette adresse : Oui Non
 Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
 Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves Oui Non

Mère Père Tuteur
 Nom de famille : Prénom :
 Nom d'usage :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation voir la liste page 2)
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 L'élève habite à cette adresse : Oui Non
 Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
 Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

Tiers délégué (personne physique ou morale) Lien avec l'élève (*)
 Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales.
 Nom de famille : Prénom :
 Nom d'usage : Organisme :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (pour déterminer le code correspondant à votre situation voir la liste page 2)
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 L'élève habite à cette adresse : Oui Non
 Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :
 Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves : Oui Non

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

Nous acceptons que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires Oui Non

AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'élève (personne physique ou morale)
 Fournir une copie de la décision du juge aux affaires familiales, le cas échéant.

Lien avec l'élève (*)
 Nom de famille : Prénom :
 Nom d'usage : Organisme :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 L'élève habite à cette adresse : Oui Non
 Tél. mobile : Tél. domicile :
 Courriel : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
 Nom de famille : Prénom :
 Nom d'usage : Organisme :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 L'élève habite à cette adresse : Oui Non
 Tél. mobile : Tél. domicile :
 Courriel : Tél. travail :

PERSONNES À CONTACTER (si différentes des personnes déjà indiquées)

Lien avec l'élève (*)
 A contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
 Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
 Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
 A contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
 Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
 Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
 A contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
 Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
 Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

Lien avec l'élève (*)
 A contacter en cas d'urgence Autorisé(e) à venir chercher l'élève
 Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
 Tél. mobile : Tél. domicile : Tél. travail :

(*) Ascendant/Fratrie/Autre membre de la famille/Educateur/Assistant familial/Garde d'enfant/Autre lien (à préciser) ou Aide Sociale à l'Enfance (pour responsable moral)

SERVICES PÉRICOLAIRES

Restaurant scolaire : Oui Non Garderie du matin : Oui Non
 Études surveillées : Oui Non Garderie du soir : Oui Non
 Transport scolaire : Oui Non

Date : Signature des représentants légaux :



République Française
 République Française

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À l'attention des familles

À quoi sert cette fiche ?

Les informations qui vous sont demandées sur cette fiche sont importantes pour vos relations avec l'école. Elles sont indispensables à la directrice ou au directeur de l'école pour

- vous connaître
- vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.
- identifier les personnes que vous autorisez à venir chercher l'élève à l'école.
- savoir à quelle adresse peut vous être envoyé un courrier postal ou électronique concernant la scolarité de l'élève

C'est pourquoi il vous est demandé de remplir cette fiche avec le plus grand soin et de signaler tout changement en cours d'année

Enfin, ces informations sont également utiles à l'academie et au ministère pour mieux connaître les écoles et améliorer leur fonctionnement

Mentions relatives à la protection de données personnelles

L'établissement scolaire de votre enfant s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données à caractère personnel collectées via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique dénommé « Onde » mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse situé à Paris, au 110 Rue de Grenelle, pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens de e) du 1 de l'article 6 du RGPD.

L'ensemble des informations relatives au traitement de données à caractère personnel « Onde » figure dans l'arrêté du 25 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré

Le traitement « Onde »

Le traitement de données à caractère personnel dans « Onde » a pour finalités la gestion administrative et pédagogique des élèves du premier degré, la gestion et le pilotage de l'enseignement du premier degré dans les circonscriptions scolaires du premier degré et les inspections d'academie, le contrôle de l'obligation d'instruction maternelle prévue à l'article L. 131-1 du code de l'éducation pour les enfants dont la scolarité correspond aux classes de niveaux maternelle et primaire, ainsi que le pilotage académique et national. Les informations recueillies sont limitées aux données nécessaires au fonctionnement du traitement, conformément au c) du 1 de l'article 5 du RGPD.

Les données relatives aux élèves sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile de l'élève, à contacter en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'élève, sont conservées pour une période ne pouvant excéder le terme de l'année civile suivant la cessation du rattachement de ce responsable à l'élève.

Sont destinataires des données dans la limite de leur besoin d'en connaître, le directeur d'école, les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de la circonscription, le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du siège de l'école, le maire de la commune de résidence de l'élève et les agents municipaux chargés des affaires scolaires désignés par lui uniquement pour les données nécessaires à l'accomplissement de leur mission, l'inspecteur de l'école d'affectation de l'élève enfant en classe de sixième, les services de la protection maternelle et infantile des conseils départementaux, pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans, le service statistique ministériel et les agents ditment habilités du service statistique du rectorat siège de l'école, les personnels admettent habilités de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale en charge de répondre aux demandes des tiers autorisés

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, ou concernant vos enfants, et exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD, sur place, par voie postale ou par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'academie

Il en va de même de l'exercice des droits prévus à l'article 40-1 de la loi n°75-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le droit d'opposition prévu à l'article 21 du RGPD s'exerce auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'academie.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pdc3344/l nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en s'adressant à :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
 À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
 110, rue de Grenelle
 75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Codes des professions et des catégories socio-professionnelles (à renseigner ci-contre)

Code *	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingenieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESIONS INTERMÉDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYÉS	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers

Code *	Libellé
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITÉS	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Élèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements